



BULLETIN D'INSCRIPTION

Les Jeunes de la Paroisse
St Pierre et St Paul en Val d'Auge
jeunesdelivarot@gmail.com
06.04.06.87.15

Chers Parents,

Votre enfant souhaite participer à notre Retraite Jeunes & Spi' du Samedi 27 Juillet 2024 au Dimanche 28 Juillet 2024 au Sanctuaire Notre Dame de Montligeon. La Retraite Jeunes & Spi' est organisé par les Jeunes de la Paroisse encadré par Père Zacharie, vous pouvez nous contacter par mail ou par téléphone en cas de besoins d'informations ou en cas d'urgence durant la retraite.

Vous trouverez ci-joint, un dossier avec les **informations** nécessaires pour le bon déroulement de la retraite, ainsi que des **papiers administratifs**, à nous **retourner dès que possible**.

Nous vous remercions pour votre confiance, et sommes heureux de vous retrouver !
A bientôt !

Cordialement,
Les Jeunes de la Paroisse St Pierre et St Paul en Val d'Auge !

LE PROGRAMME

DÉPART : Samedi 27 Juillet 2024

7h30 : Rendez-vous sur le parking derrière l'église de LIVAROT

8h00 : Départ du covoiturage

9h00 : Arrivée au Sanctuaire Notre Dame de Montligeon

RETOUR : Dimanche 28 Juillet 2024

17h00 : Départ en covoiturage

18h00 : Arrivé au parking derrière l'église de LIVAROT

TARIF / JEUNE :

- Hébergement + 3 repas : 48,50 €
 - Location salle : 1,50€
 - Activité : 5 €
 - Goûters : 5 €
- = **TOTAL : 60 €**

La caisse des Jeunes de la Paroisse participe de 10 € / jeune

COÛT TOTAL DE LA RETRAITE JEUNES & SPI' : 50 € / JEUNE

A réglé en espèce directement auprès des jeunes de la paroisse.



LA CHECK LISTE



Les indispensables :

- Un duvet
- Un pyjama
- Des tongs / Claquettes / Chaussons
- Un vêtement de pluie
- De la crème solaire
- Une casquette ou un chapeau de soleil
- Une gourde
- Un petit sac à dos pour la journée
- De quoi écrire (stylo, crayons)
- Des vêtements de rechange
- Une bonne paire de chaussures (basket)



- Un nécessaire de toilette :
 - Serviette / Gant
 - Savon / Gel douche / Shampoing
 - Brosse à dents / Dentifrice
 - Déodorant / Parfum
 - Brosse à cheveux / Chouchou / Gel
 - Crème / Démaquillant
- Un sac à linge sale
- Si besoin le traitement médical avec l'ordonnance

! ATTENTION !



- Les objets de valeurs, tablettes, jeux **sont interdits**.
En cas de détérioration, perte ou vol, les organisateurs ne porteront sur ce point aucune responsabilité.
- Si votre enfant a un **téléphone portable**, il ne pourra être allumé qu'aux heures de pauses avec modération.

CHARTE DE BONNE CONDUITE

Afin de passer une retraite en bonne entente et dans de bonnes conditions pour tous, nous avons décidé de se doter d'une charte de bonne conduite.

On doit	On ne doit pas
<ul style="list-style-type: none"> - Respecter le personnel et le matériel - Respecter les lieux - Respecter les règles sanitaires - Respecter ses camarades en paroles et gestes - Respecter les horaires - Manger proprement et dans le calme - Attendre l'autorisation avant de quitter la table - Prévenir un adulte en cas de problème - Rester avec son groupe - Laisser les autres s'exprimer chacun son tour - Ecouter les autres - Avoir son matériel 	<ul style="list-style-type: none"> - Sortir sans autorisation - Aller dans les chambres en dehors des horaires - Courir dans les couloirs - Déranger le sommeil des autres - Crier - Aller dans les espaces réservés aux animateurs - Faire répéter les adultes inutilement les consignes - Insulter les autres - Faire du chantage - Se moquer des camarades - Dégrader ou voler le matériel - Se bagarrer

En cas de non-respect de la charte de bonne conduite

L'adulte encadrant rappellera au jeune son engagement. Puis dans un deuxième temps, si le jeune ne prend pas en considération le rappel à l'ordre et/ou recommence son écart de conduite, l'adulte dispensera le jeune à une sanction adaptée à la nature de sa faute et en référera au responsable du groupe encadrant. Si ces actions ne s'avèrent pas efficaces, le responsable du groupe contactera la famille du jeune afin de les prévenir et de mettre en œuvre des améliorations du comportement de leur enfant. Si cela n'a pas eu d'effet, le jeune sera exclu de la retraite et raccompagné chez lui.

PARTIE A REMETTRE AUX RESPONSABLES

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Jeune : Je m'engage, Moi (NOM Prénom) À
respecter les règles de la « charte de bonne conduite ». Date :/...../.....
Signature suivie de la mention « lu et approuvé » :

Parents : Nous soussignés Madame et Monsieur (NOM)
Ayant pris connaissance de l'engagement de notre enfant, nous nous engageons à l'aider et à l'accompagner
dans sa démarche de bonne conduite. Date :/...../.....
Signature suivie de la mention « lu et approuvé » :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné père / mère / tuteur légal autorise mon fils / ma fille
nom et prénom à participer à la Retraite Jeunes & Spi'
au Sanctuaire Notre Dame de Montligeon du Samedi 27 Juillet 2024 au Dimanche 28 Juillet 2024 organisé
par les Jeunes de la Paroisse St Pierre et St Paul en Val d'Auge.

J'autorise tout médecin responsable, à faire pratiquer le cas échéant, toute intervention chirurgicale en cas
d'urgence, y compris une anesthésie générale et à prescrire tout traitement rendu nécessaire pour l'état de
santé de mon fils / ma fille. D'autre part, j'autorise le responsable du séjour à sortir mon enfant de l'hôpital
(ou d'une structure de soins) après les soins effectués.

Dans ce cas, je m'engage à rembourser aux Jeunes de la Paroisse les frais médicaux, pharmaceutiques et les
frais annexes dont l'avance aurait été faite pour mon fils / ma fille.
J'autorise les Jeunes de la Paroisse à photographier et à filmer mon enfant.

Téléphone(s) où vous joindre en cas d'urgence pendant le séjour :
Adresse e-mail valide et consultée pour les informations de dernière minute :

Fait à

Le

Signature (obligatoire)